

## **Inauguration du rez-de-chaussée de la mairie et de l'îlot Saint Jean-Baptiste**

**Aire-sur-la-Lys**

**Jeudi 4 décembre 2025**

### **PROPOSITION D'ELEMENTS DE LANGAGE**

- Un projet qui s'inscrit dans une vision de développement et de valorisation patrimoniale

En raison de sa place importante dans l'histoire de notre département, Aire-sur-la-Lys dispose d'un patrimoine historique important mais aussi ancien. La municipalité a bien saisi toute l'opportunité derrière ce patrimoine. Pourquoi détruire et dénaturer pour reconstruire quand on peut s'appuyer sur des fondations solides, avec du cachet architectural inestimable, et un attachement historique à préserver.

Bien sûr, cela a un coût, mais la commune a su y mettre les moyens, avec l'ensemble des financeurs dont le Département du Pas-de-Calais.

Et ce coût a pu être optimisé en adaptant intelligemment les projets de requalification à l'utilisation future des lieux.

L'exemple de l'îlot Saint-Jean-Baptiste est parlant avec une mutualisation des usages qui a permis à chaque financeur d'apporter sa pierre à l'édifice. Ce lieu mêle ainsi de multiples permanences, une médiathèque, une ludothèque, un cyber-centre, un fablab, un espace de coworking, une salle polyvalente et plusieurs salles d'activités.

Et voilà comment un ancien hôpital/hospice puis maternité a pu finalement trouver une autre vocation sociale et sociétale à destination du plus grand nombre.

- Un projet d'aménagement extérieur nécessaire avec une vraie prise en compte des enjeux environnementaux

Parce qu'il accueille de nombreux publics, il était important d'adapter les espaces extérieurs et de les dimensionner de manière adéquate.

Le Département a établi dans son projet de mandat une volonté d'encourager le verdissement, la désimperméabilisation et la renaturation pour plusieurs raisons :

1. Une amélioration évidente du cadre de vie pour les habitants
2. Le besoin d'une meilleure infiltration de l'eau pluviale, et on sait qu'à Aire-sur-la-Lys, cette problématique est un enjeu fort dont on a bien conscience au regard des risques de crues
3. La mise en place d'îlots de fraîcheur en vue des épisodes caniculaires qui seront amenés à se reproduire de plus en plus fréquemment dans le contexte de dérèglement climatique. Les espaces verts réduisent directement la température en ville.
4. Donner des espaces pour permettre à la biodiversité de trouver refuge et se développer. Cela n'est pas un sujet annexe car les insectes et les polliniseurs sont en déclin et nous en avons besoin pour assurer notre sécurité alimentaire.

- Le Département au service des communes et des vocations de centralité

Avec le dispositif de la contractualisation que nous avons mobilisé ici, nous accompagnons la commune mais aussi plus globalement les habitants des communes des alentours car on le sait, ces lieux d'accueil leur sont aussi destinés. C'est tout l'esprit de la contractualisation qui vise à donner un coup de pouce supplémentaire aux communes qui assument des charges de centralité, - même si les communes rurales sont loin d'être oubliées par le Département avec notre dispositif FARDA qu'on ne présente plus.

Ces charges de centralité sont multiples. On le voit ici avec la diversité des permanences qui se tiennent, mais c'est aussi vrai en matière culturelle, sportive, éducative, économique, de santé, où de nombreux habitants des communes voisines bénéficient de ce que le bourg centre a à proposer.

Certes, c'est une subvention importante, mais c'est une subvention qui engage Aire-sur-la-Lys, et l'accompagne pour assumer la responsabilité qui est la sienne : faire rayonner l'ensemble des communes voisines et leur rendre cette subvention à travers un accueil ouvert à tous leurs habitants. Nous savons que c'est une dimension dont a bien conscience la municipalité et nous sommes convaincus qu'elle saura encore et toujours l'assumer avec vigueur, responsabilité et bienveillance.